



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

71 - SAÔNE-ET-LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	18
• présents	14
• votants	16
• absents	4
• exclus	0

De la commune de SIMANDRE

Séance du 10 juillet 2025 à 19 heures 00

Date de convocation :
02 juillet 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au

Date d'affichage :
15 juillet 2025

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. GALOPIN Christophe

Avis sur le projet de
PDA avant arrêt du PLUi

Étaient présents :

M. et Mmes Christine CARNELOS, Jean-Pierre TOMBO, Karine BOURBON, Pascal CLERC, Yves CONCHAUDRON, Jocelyne GAUDILLER, Lionel DESBOIS, Sandra BEY, Raphaël MEUNIER, Jacky PETIT, Jean-Paul COULON, Romain MOREY, Chantal PINSONNAUX.

Absents excusés : Mme Karima SIDRE (pouvoir donné à M. Christophe GALOPIN), Séverine BESSARD (pouvoir donné à Mme Christine CARNELOS). Mmes Sabrina GRANGER et Marine MERMOZ (absentes sans pouvoir).

Secrétaire de séance :

Mme CARNELOS Christine

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jean-Baptiste de Simandre, en date du 27 novembre 1951 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection actuel autour du monument historique de Simandre, fixé à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à 16 voix pour:

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 071-217105220-20250710-2025D30-DE

Bresse
Le fait

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de péri
l'église Saint-Jean-Baptiste de Simandre, tel que propose par l'Architecte des
Bâtiments de France sur le plan joint.

Le PDA de Simandre sera soumis à enquête publique unique, conjointement au plan
local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Terres de
Bresse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire: Christophe GALOPIN



Fait à SIMANDRE, le 11 juillet 2025.

Le Maire